

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 9 mai 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 9 mai 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Pascal DALIGAULT, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Jean-Daniel GOUDIER
Nathalie BOUILLARD à Brigitte LAIR
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE

Sylvain DELANGE à Hervé PONDEMER
Flavien DELÈTRE à Benoît BALAIS
Nadine LECHATILLIER à Anne ROELANDT
Najat LEMERAY à Valérie DESQUESNE

Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230515-23_05571-DE
Date de télétransmission : 26/05/2023
Date de réception préfecture : 26/05/2023

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-2
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-060 - Cession de la parcelle cadastrée CW n°122 - chemin rural à la Belloyère - commune déléguée Condé-sur-Noireau - au bénéfice de Monsieur Sureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2111-1, L.2111-14,
Vu le Code de la Voirie routière, notamment ses articles L.141-1 et suivants,
Vu la délibération n° DEL 2022/110 en date du 17 octobre 2022 portant sur lancement d'une enquête publique pour l'aliénation du chemin rural sise à la Belloyère,
Vu le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur remis le 24 mars 2023 à l'autorité territoriale,
Vu l'Avis des domaines rendu le 27 février 2023,
Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune.
Pour permettre à la Ville de disposer de ce bien en vue de sa cession à Monsieur et Madame SUREAU, une enquête publique a été réalisée compte tenu de la réglementation en vigueur.
La cession de la parcelle est consentie à 1 euro le m², soit un prix de vente inférieur à l'estimation de France Domaine, compte tenu des frais de notaires, de bornage et d'enquête publique à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée CW 122 à Monsieur et Madame SUREAU d'une surface totale de 150 m² pour un prix de 150 €
- **CONFIE** le dossier à l'étude notariale de Condé-en-Normandie pour établir l'acte de cette vente et tout document nécessaire
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 15 mai 2023
Le Maire, Valérie DESQUESNE

